

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BRETTEVILLE SUR LAIZE**

-----  
**Séance du 13 Décembre 2021**  
-----

L'an deux mille vingt et un et le 13 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Bruno FRANCOIS

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Présents : MM. FRANCOIS Bruno, PIERRE Claude, LEBOULANGER Christine, CHESNEAU Franck, BRETEAU Jean-Claude, Agnès BOYER, LAVENANT Maryse, COSSERON Véronique, GUESNON Laurent, AUBER Nicolas, BELLONI Céline, BOUJRAD Abderrahman, Jean-Pierre GOUJON, LAIR Samira, MARTINOFF Nathalie,

<b>Date de la Convocation</b>
3-12-2021

Absents excusés : Hélène BEFFY donne pouvoir à Claude PIERRE  
BERNABE Alexandre donnant pouvoir à CHESNEAU Franck  
Caroline GOUHIR donnant pouvoir à Bruno FRANCOIS

Absent non excusé : DESMONTS Dimitri

<b>Date d’Affichage</b>
3-12-2021

A été nommé secrétaire de séance : GOUJON Jean-Pierre

**RESUME**

**N°01-13-12-2021 AVIS SUR DEMANDE DE CREATION D’UN ETS DE TEILLAGE DE LIN COOPERATIVE DE CAGNY A CINTHEAUX**

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal d'émettre un avis suite à la consultation du public relative à une demande de création d'un établissement de teillage de lin pour la coopérative linière de Cagny à Cintheaux.

Après étude et délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette création et autorise le maire à signer et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N°02-13-12-2021 AUTORISATION SIGNATURE DEVIS XEFI POUR CASQUES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de l'autoriser à signer le devis avec la société XEFI (ex Normateam) pour l'achat de 2 casques avec adaptateurs, installation et forfait et ce pour un montant de 679.56€ HT soit 815.47€ TTC.

Après étude et délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N°03-13-12-2021 REMBOURSEMENT FACTURE EXTENSION AEP RUE DES GRANGES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu pour la commune de rembourser la somme de 12 380€ HT correspondant à la moitié de la facture de 24 760€ globale pour les travaux d'AEP réalisés par l'entreprise FLORO TP sur la rue des Granges.

Après étude et délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N°04-13-12-2021 AIDE AU PERMIS CITOYEN CODE ET CONDUITE**

Mme BOYER, adjointe au maire présente une demande d'aides au permis de conduire qui a été étudiée, car les conditions requises sont toutes respectées à savoir :

- La personne est Brettevillaise
- Ses modestes ressources (selon le barème des impôts)
- L'acquiescement de tous les impôts par la famille
- Le permis de conduire lui sera très utile pour :
  - **Trouver un emploi**
- Pour ce dossier, le montant des aides au permis sera :
  - **1 aide de 500 € et le nombre de 30 heures citoyennes** ou bénévolat sera à restituer à la commune ou aux associations par demande dans les 6 mois à dater de la signature de la convention entre la commune et la personne concernée.
  - **1 aide de 500 € et le nombre de 20 heures citoyennes** ou bénévolat sera à restituer à la commune ou aux associations par demande dans les 6 mois à dater de la signature de la convention entre la commune et la personne concernée.

Après délibéré le conseil municipal :

- Accorde l'aide au permis de conduire
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N°05-13-12-2021 CLOTURE REGIE MEDIATHEQUE**

Par arrêté en date du 4.12.2008 il avait été décidé la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des cotisations dues pour la médiathèque.

Monsieur le Maire propose la suppression de cette régie de la médiathèque à compter du 31.12.2021 au vu des éléments suivants :

La collectivité a décidé de rendre gratuite l'adhésion à la médiathèque.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** la suppression de la régie de la médiathèque à compter du 31.12.2021 et autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

#### **N°06-13-12-2021 CONTRAT SOGELINK POUR UTILISATION DU SERVICE DICT.FR**

**Monsieur le Maire explique que notre contrat avec DICT.FR prendra fin en février prochain et donne lecture du nouveau devis dont le montant s'élève à 300€ TTC, du 18.02.2022 au 17.02.2023.**

**Après délibéré, Le conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

#### **N°07-13-12-2021 AVENANT FROID 14**

La société froid 14 (entreprise de maintenance pompe à chaleur de la Mairie) nous a informé qu'en raison de la prolongation de la crise sanitaire actuelle et l'application des mesures obligatoires, ainsi que des contraintes économiques liées à l'évolution constante des coûts de main d'œuvre et du matériel, une augmentation de tarif pour l'année 2022 doit être appliquée.

Cette augmentation **s'élève à 2.52 % du prix à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.** Le montant de la maintenance annuelle sera donc de **1 927.00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire pour signer les pièces relatives à ce dossier.

#### **N°08-13-12-2021 DM N°4/2021 BUDGET COMMUNAL ET N°1/2021 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal décide des virements de crédits suivants : voir les tableaux joints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

#### **N°09-13-12-2021 SUBVENTION MAM BULLES D'ENFANTS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de verser une subvention de **150€ à MAM Bulles d'enfants dans le cadre des animations de Noël.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

## Questions diverses et informations

**M. le maire** informe le conseil municipal du **bon retour et du bon bilan** qu'il a eu tant au niveau du **Téléthon** que du **marché de Noël**.

**Mme Boyer** fait état d'un **excellent retour des exposants du marché de Noël**. (il y a eu de très belles ventes), le concours de dessins, l'atelier dédié au maquillage, les promenades en calèche ont eu un succès fou (il a fallu rajouter 1 promenade), la magie de Noël a vraiment opéré. Il y a aussi des très nombreux et beaux retours par mail.

**Mme Boyer** précise également que les nouveaux membres du **comité des fêtes** trouvent leur place, font connaissance et qu'il y a une **très bonne dynamique que les exposants ont bien ressentie**.

**Mme Boyer** informe le conseil municipal qu'elle a été saisie d'une demande émanant de **M. LEFEVRE, principal du collège, qui recherche des volontaires (élus, artisans...)** pour noter les retours de stages d'observation en milieu professionnel des collégiens de 3<sup>ème</sup> (démarche qui changerait des notations des professeurs et des professionnels de l'établissement). M. Lefèvre souhaite cette année, que d'autres personnes ayant un regard différent du monde professionnel puissent participer à ces oraux afin de croiser les regards sur leurs retours d'expérience. Les oraux se dérouleront le matin de 8h20 à 12h20 chaque jour de la semaine du 17 au 22 janvier. Il remercie par avance les éventuels intervenants.

**Mme Boyer** informe les membres du conseil municipal de la démarche de Samia Balamissa et de sa camarade Amélie, lesquelles ont pour **projet de soutenir l'entrepreneuriat féminin à OTAVALO en Equateur** et demande ce que la commune pourrait leur apporter comme aide (financière, matérielle...) ? Il peut s'agir dans un premier temps de les rencontrer afin d'échanger sur ce projet et d'estimer leurs besoins et si la commune peut s'investir de quelque façon que ce soit.

**M. Pierre** informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi **d'une demande d'un administré** qui souhaite que les personnes âgées n'ayant pu participer au repas des anciens parce qu'elles étaient malades ou hospitalisées ce jour-là puissent bénéficier d'un colis de Noël en compensation. La demande a été entendue et sera prise en considération pour le Noël de l'an prochain.

**M. Breteau** rappelle la date et l'organisation de la réunion **WIP du 14.12.2021 à 18h concernant la Scop et la Poste** et demande à ce que **Valentin Dieudonné**, chargé du projet PVD (Petites Villes de Demain) se présente aux membres du conseil municipal lors d'une prochaine réunion de l'assemblée.

**Mme Cosseron** demande si le comité des fêtes pourrait disposer d'un local au sein de la mairie afin d'y entreposer du matériel ? Un espace pourrait être dédié au foyer communal dans les placards répond **M. le maire**.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Et publication      Ou notification

Pour copie conforme  
Le Maire : Bruno FRANCOIS